

panorapresse.ouest-france.fr

Tempête Gorette : pourquoi les écoles, collèges et lycées du Calvados sont-ils ouverts ce vendredi matin ?

2-3 minutes



S'il n'y avait pas de transports scolaires dans le [Calvados](#) ce vendredi 9 janvier, après le passage de la tempête Gorette, les établissements scolaires sont ouverts dans le département. Photo d'illustration. | Cyprien Caux / Archives Ouest-France

Contrairement à la [Manche](#) et à la [Seine-Maritime](#), les écoles, collèges et lycées du département du [Calvados](#) sont ouverts ce vendredi 9 janvier 2026, après le passage dans la nuit de la tempête Gorette. Les transports scolaires sont quant à eux intégralement suspendus. On vous explique pourquoi.

« Vous nous demandez de ne pas sortir de chez nous, mais on peut emmener les enfants à l'école ? » Depuis jeudi 8 janvier 2026 après-midi, les messages pleuvent sur les réseaux sociaux de la préfecture du [Calvados](#). En effet, contrairement aux établissements scolaires de la [Manche](#) et de la [Seine-Maritime](#), les écoles collèges et lycées du [Calvados](#) sont ouverts ce vendredi 9 janvier 2026, [malgré le passage dans la nuit de la tempête Gorette](#).

[Retrouvez ici notre direct : Tempête Gorette en Normandie](#) : une rafale à 213 km/h, 266 200 foyers sans courant : la nuit a été rude

Une décision prise avec l'Éducation nationale

Sur sa page Facebook, la préfecture du [Calvados](#) rappelait jeudi soir que cette décision a été prise

« avec l'Éducation nationale : elle tient compte du fait que la tempête ne touchera pas uniformément le [Calvados](#), le littoral étant davantage exposé. C'est pourquoi la fermeture n'est pas imposée à tous les établissements scolaires puisque beaucoup fonctionneront normalement. Il n'a pas été jugé nécessaire de contraindre tous les parents à chercher des solutions alternatives de garde, ni tous les enseignants et élèves à perdre une nouvelle journée de cours cette semaine ».

Lire aussi : [Tempête Goretti : plus de 250 000 foyers privés d'électricité en Normandie](#) ce vendredi matin à 6 h

« L'absence d'interdiction n'est pas une obligation »

La préfecture du [Calvados](#) poursuit : « L'absence d'interdiction n'est pas une obligation. » Les parents et enfants qui n'ont pas pu rejoindre l'école ce vendredi matin n'y étaient pas obligés. Plusieurs routes du Calvados sont actuellement coupées après des chutes d'arbres, ou difficilement praticables.

Daphné CAGNARD-BUDIMAN.